

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : monsieur Dimitri KRAJEWSKI

n° 07.12.5.7.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances

Convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission d'archivage Revalorisation tarifaire

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 10 février 2021 le conseil municipal a autorisé le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un archiviste avec le Centre de Gestion pour une mission d'archivage d'une durée de 3 ans.

Par courrier du 3 octobre 2022, le Centre de Gestion nous a informés d'une revalorisation tarifaire au 1^{er} janvier 2023, décidée par le conseil d'administration.

En effet le coût horaire était inchangé depuis plus de 10 ans. Il passera de 39 € par heure au 1^{er} janvier 2023 au lieu de 36 €. La convention actuelle se terminant au 31 décembre 2023, il nous reste une année pleine de mission soit 57 heures + 3 heures de report de 2022 pour un coût de 2 340 € (au lieu de 2 160 € prévus initialement par la convention).

Lors de sa réunion du 29 novembre 2022, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique a émis un avis favorable à cette revalorisation tarifaire.

Monsieur le Président appelle le conseil municipal à émettre un avis sur cette revalorisation.

Suivant l'avis de la commission susvisée,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
émet un avis favorable sur cette revalorisation tarifaire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,
Dimitri KRAJEWSKI.

Pour extrait conforme,
Le Président,